

Image not found or type unknown



Donation entre epoux

Par **Maryamaria**, le **26/09/2024** à **00:03**

Bonjour,

Mariés sans contrat de mariage avec donation entre epoux, nous avons 1 enfant issu de notre union. Mon époux a 2 enfants d unions précédentes. Nous avons achetés une maison après notre mariage 300.000 €, mon époux possède 60.000 € sur un compte personnel d avant mariage.

Quel est le patrimoine successoral de Monsieur ?

En cas de choix au décès de mon epoux : 1/4 en pleine propriété et 3/4 en usufruit qu'elle sera la valeur de ce qui me revient ? Qu en est il des comptes bancaires ? Du compte joint ?

Merci pour vos éclaircissements